

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 526/SLAG arrêté de promulgation de la Loi n° 70-480.

n° 526/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juin 1970

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro
25 juin 1970

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 70-480 du 8 juin 1970 tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance (JORF. des 8 et 9 juin 1970, page 5324). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

D. PONCHARDIER.